

VILLE DE  
SAINT MÉDARD  
EN JALLES



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

### PLAN DE RELANCE DU COMMERCE DE PROXIMITÉ : ABATTEMENT DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE). DÉCISION

#### Séance du 13 mai 2020

L'an deux mille vingt , le treize mai à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.**

#### Présents :

M Mangon, M Augé, Mme Layrisse, Mme Dumas, M Acquaviva, Mme Le Moller, M Auffret, Mme Thibaudeau, Mme Hanusse, Mme Picard, Mme Alhaitz, Mme Barrière, M Bouteyre, M Pages, Mme Nardini, M Roucher, M Garnier, M Guichoux, M Cristofoli, M Morisset, M Cases, Mme Durand, Mme Rigaud, M Ouillade

#### Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Braun à Mme Alhaitz  
M Claudin à Mme Picard  
M Dubos à M Auffret  
M Alban à Mme Nardini  
Mme Rivière à Mme Dumas  
M Delpech à M Acquaviva  
Mme Demare à Mme Layrisse  
M Camacho à M Augé

#### Absent(s) :

M Barat, M Demanes

**Secrétaire de séance : Mme Marie-Odile Picard.**

La séance est ouverte,

Délibération du : 13 mai 2020  
Rendue exécutoire le : 15 mai 2020  
Publiée le : 15 mai 2020

Signé : Le maire Jacques Mangon

# Délibération du conseil municipal

Séance du 13 mai 2020

## PLAN DE RELANCE DU COMMERCE DE PROXIMITÉ : ABATTEMENT DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE). DÉCISION

M Antoine Augé, Adjoint au maire délégué aux Finances, au personnel, à l'administration générale et aux déplacements présente le rapport suivant.

Afin de soutenir les entreprises dont l'activité est impactée par le contexte actuel, l'article 16 de l'ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020 portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de Covid 19, laisse la possibilité aux collectivités locales d'adopter un abattement de Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) compris entre 10 et 100% pour tous les redevables de la taxe.

En amont de cette ordonnance, la Ville a mis en place un plan de soutien à destination des entreprises locales. L'une des mesures de ce plan est la suspension des taxes locales relevant de la Ville pour une durée de deux mois. Il s'agit ainsi d'éviter la fragilisation de la trésorerie de ces entreprises en sortie de confinement.

Dans ces conditions et dans un contexte très exceptionnel, il est donc proposé au Conseil Municipal d'accorder un abattement de 60% au titre de la TLPE à toutes les entreprises qui en sont redevables pour l'année 2020. Ce pourcentage correspond à 7 mois d'exonération de la taxe sur l'année 2020 (mars à septembre). Les entreprises redevables ne paieront donc en 2020 que 40% du montant de la taxe calculée sur leur déclaration annuelle.

La perte de recettes pour la Ville est estimée à 67 000 €.

La TLPE s'applique à tous les supports publicitaires fixes, extérieurs, visibles d'une voie publique, qui sont de trois catégories : les dispositifs publicitaires, les enseignes et les pré-enseignes. Afin de protéger le tissu des petits commerçants, artisans, professions libérales et PME/PMI, la Ville a d'ores et déjà institué une exonération pour les enseignes dont la superficie ne dépasse pas 7 m<sup>2</sup>, ce qui explique que certains redevables ne payent pas de taxe.

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Décide** d'accorder un abattement de 60% au titre de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, à toutes les entreprises redevables de la taxe.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **25 POUR, 6 CONTRE et 1 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles  
le 13 mai 2020  
pour expédition conforme  
Le maire,



Jacques Mangon



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)**

**Utilisateur : Desrosier Céline**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DG20_025
Date de la décision:	2020-05-13 00:00:00+02
Objet:	PLAN DE RELANCE DU COMMERCE DE PROXIMITÉ : ABATTEMENT DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE). DÉCISION
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.10 - Divers
Identifiant unique:	033-213304496-20200513-DG20_025-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-213304496-20200513-DG20_025-DE-1-1_0.xml	text/xml	935
nom de original:		
DG20_025.pdf	application/pdf	565847
nom de métier:		
99_DE-033-213304496-20200513-DG20_025-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	565847

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 mai 2020 à 10h26min47s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 mai 2020 à 10h26min47s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 mai 2020 à 10h26min49s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 mai 2020 à 10h27min00s	Reçu par le MI le 2020-05-15